COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : CRAT/13/AV.36
AB

Le 19 février 2013

Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/MB275 dit « Manège militaire de Sury et bâtiment provincial » à MONS

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet :	Réhabilitation d'un site de 3500 m² ayant été utilisé comme lieu de stockage pour la Régie des bâtiments et comme locaux scolaires en vue d'y développer des bureaux
Demande :	Arrêté provisoire
Localisation :	au centre de Mons
Situation au plan de secteur :	Zone d'habitat
Demandeur :	IDEA
Autorité compétente :	Gouvernement wallon
Date de réception du dossier :	24 janvier 2013

Rue du Vertbois, 13c | 4000 Liège - Belgique | Tel. : +32 (0)4 232 98 59 | Fax : +32 (0)4 232 98 50 | www.crat.be | info@crat.be

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Elle encourage en effet la réhabilitation du site localisé au cœur de Mons, présentant un potentiel de reconversion important ainsi qu'un certain cachet architectural. Elle relève que son réaménagement permettra l'accueil de petites activités économiques au centre-ville

Par ailleurs, la CRAT considère que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

Pierre GOVAERTS,
Président